



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Quarante-quatrième session
Asunción, Paraguay, 16-20 octobre 2017

DOCUMENT DE DISCUSSION SUR L'EXAMEN DES QUESTIONS CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL FRONTAL

(Préparé par le Groupe de travail électronique présidé par le Costa Rica et coprésidé par la Nouvelle-Zélande)¹

1. INTRODUCTION

On observe, depuis quelques années, une augmentation sur les étiquettes des aliments d'informations nutritionnelles simplifiées visant à favoriser chez les consommateurs une meilleure compréhension à l'appui de choix alimentaires plus sains. Ceci est un contexte dans lequel on s'accorde à dire que l'étiquetage alimentaire, y compris un étiquetage nutritionnel simplifié, constitue un outil important pour aider à réduire l'incidence accrue de l'obésité et des maladies non transmissibles qui sévissent dans le monde.

Lors de la 43^e session du Comité du Codex sur l'étiquetage alimentaire (CCFL43), le Costa Rica et la Nouvelle-Zélande ont présenté un document de salle de conférence (CRD 20) qui a mis en évidence un manque de cohérence globale et une absence de directives sur l'étiquetage nutritionnel simplifié (par ex., l'étiquetage frontal) sur lequel il convenait que le Codex se penche.

On a fait observer que la prolifération de différents systèmes d'étiquetage nutritionnel figurant sur le devant de l'emballage était susceptible de créer des problèmes à l'exportation et à l'échelle du commerce alimentaire mondial et qu'il y avait lieu de rechercher l'adoption d'une approche globale cohérente par l'entremise du Comité sur l'étiquetage alimentaire (CCFL).

On a noté également que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) élabore actuellement des lignes directrices destinées aux pays qui envisagent la mise en œuvre de systèmes d'étiquetage frontal et qu'il importait d'assurer la cohérence des travaux entrepris par l'OMS et le Codex.

Le présent document n'a pas pour objet d'établir un mécanisme global spécifique en matière d'étiquetage nutritionnel frontal.

2. CONTEXTE

Lors de sa 43^e session, le Comité sur l'étiquetage alimentaire a été convenu d'entreprendre des discussions concernant l'étiquetage nutritionnel frontal (ÉNF) par la création d'un Groupe de travail électronique (GTÉ) présidé par le Costa Rica et coprésidé par la Nouvelle-Zélande, travaillant en anglais et en espagnol et chargé:

- i. de faire l'inventaire des mécanismes d'étiquetage nutritionnel frontal en vigueur dans les différents pays;
- ii. d'envisager la nécessité d'élaborer des principes mondiaux qui serviront de fondements à l'étiquetage nutritionnel frontal;
- iii. d'élaborer un document de travail, compte tenu des travaux de l'OMS en la matière² et un document de projet pour examen à la prochaine session du Comité.

Dans le cadre de cette activité, les dispositions actuelles des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985) ont été examinées pour déterminer si elles permettent ou fournissent des orientations

¹ [Liste complète des participants \(Annexe V\)](#)

² Au moment de la diffusion de ce rapport, le document sur les travaux de l'OMS en la matière n'était pas encore disponible, de telle sorte qu'il sera examiné au cours de la prochaine étape.

adéquates aux gouvernements, à l'industrie ou à d'autres organismes en matière d'étiquetage frontal, avec pour objectif de favoriser l'harmonisation internationale et la réduction des barrières commerciales.

Une invitation à se joindre au GTÉ a été adressée en juin 2016. Au total, 45 États membres et 15 organisations ayant le statut d'observateur ont répondu à l'invitation. Le rapport du GTÉ sera examiné à la 44^e session du CCFL, qui décidera de la marche à suivre (REP16/FL, par.70).

3. TRAVAUX DU GTÉ

Un premier document de discussion a été diffusé en août 2016, suivi d'une période de consultation de huit semaines. Au total, 37 États membres et 8 observateurs ont fait parvenir 45 réponses.

Le premier document de discussion comportait 11 questions traitant des aspects ci-dessous :

- Recueil d'informations sur tous les systèmes d'étiquetage nutritionnel frontal (ÉNF) actuellement en usage ou en voie d'élaboration dans différents pays. Ces données ont été compilées dans un document inventaire global des systèmes ÉNF ([Annexe III](#)).
- Présence dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* CAC/GL 2-1985 actuelles de dispositions concernant l'ÉNF.
- Présence d'orientations adéquates dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* CAC/GL 2-1985 pour aider les gouvernements et l'industrie désireux de mettre en œuvre l'ÉNF.

Le deuxième document de discussion a été diffusé en mars 2017, suivi d'une période de consultation de six semaines. Au total, 30 réponses sont parvenues de 24 États membres et six organisations ayant le statut d'observateur.

Le deuxième document de discussion abordait les aspects suivants :

- Présentation de l'information recueillie sur tous les systèmes ÉNF, soit actuellement en usage soit en voie d'élaboration dans différents pays et confirmation de leur saisie précise.
- Clarification des critères utilisés par le GTÉ pour déterminer l'inclusion et l'exclusion des systèmes ÉNF dans le document inventaire.
- Analyse des réponses apportées au premier document de discussion.
- Prochaines étapes proposées en vue de l'activité du GTÉ.

Le document de discussion et le document de projet sont présentés aux Annexes I et II, respectivement. Les États membres et les organisations ayant le statut d'observateur qui portent intérêt à cette matière sont cordialement invités à examiner les conclusions et les recommandations énoncées d'après le résumé fourni dans les documents de discussion. Le document de projet (Annexe II) fera l'objet de discussion à la 44^e session du CCFL afin de déterminer les travaux spécifiques qu'il conviendra d'inclure et d'examiner au besoin.

DOCUMENT DE DISCUSSION SUR L'ÉTIQUETAGE FRONTAL

Voici un résumé des points identifiés dans les premier et deuxième documents de discussion en fonction des réponses apportées par les membres du GTÉ.

3.1. Définition de l'étiquetage nutritionnel frontal (ÉNF)

L'analyse des réponses apportées à l'issue du premier document de discussion a soulevé la question de savoir ce qu'on désigne par étiquetage nutritionnel frontal (ÉNF), lequel est défini de différentes façons dans différentes parties du monde et dans diverses publications. Aux fins de ces travaux, il importe par conséquent de décrire clairement ce qu'il faut entendre par ÉNF.

Dans le premier document de discussion, l'expression « Information nutritionnelle simplifiée (notamment sur le devant de l'emballage) » a été employée. Toutefois, on a estimé que cette définition manquait peut-être de précision et que certains critères d'inclusion et d'exclusion s'avéraient nécessaires à l'appui des travaux du GTÉ.

Les systèmes d'ÉNF pris en compte aux fins du GTÉ à ce jour incluaient tous ceux dans lesquels une information nutritionnelle simplifiée était affichée, notamment sur le devant de l'emballage, avec l'intention d'aider les consommateurs à mieux comprendre la valeur nutritionnelle globale de l'aliment et à interpréter la déclaration des éléments nutritifs.

Dans le tableau ci-dessous, ces critères sont présentés en tenant compte des modifications recommandées par les membres du GTÉ.

Tableau 1. Critères d'inclusion et d'exclusion dans la définition des systèmes d'ÉNF

Critères d'inclusion	Critères d'exclusion
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Symboles/graphiques ou indications textuelles fournissant une information nutritionnelle simplifiée utilisée sur le devant ou sur le panneau principal de l'emballage des « denrées alimentaires préemballées » (aux termes de la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> [CODEX STAN 1-1985]); c.-à-d. destinées à la vente de détail au consommateur. ▪ Symboles/graphiques ou indications textuelles fournissant une information sur la valeur nutritionnelle globale de l'aliment ou sur les éléments nutritifs qui revêtent de l'importance sur le plan de la santé publique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Symboles/graphiques ou indications textuelles isolés qui sont attribués à un aliment en fonction de la présence, de l'absence, de la réduction ou de l'enrichissement d'un groupe d'aliments, d'un élément nutritif ou d'un ingrédient donné. Par exemple, « sans produits laitiers », « riche en calcium », « contient des céréales complètes », « sans gluten », etc. ▪ Symboles/graphiques ou indications textuelles qui ne figurent pas sur l'emballage. Par exemple, étiquettes apposées sur la tablette. ▪ Symboles/graphiques ou indications textuelles utilisés seulement sur les emballages qui ne sont pas destinés à la vente de détail au consommateur. Par exemple, systèmes utilisés seulement sur les emballages des produits destinés au secteur de la restauration.

Ces critères d'inclusion et d'exclusion se basent sur les systèmes eux-mêmes et non sur leur développeur. Par conséquent, les systèmes élaborés par les gouvernements, l'industrie et d'autres organisations qui répondent aux critères énoncés ci-dessus ont été considérés ÉNF aux fins du présent travail.

En réponse au deuxième document de discussion, la plupart des membres étaient convenus que ces critères reflétaient ce qui est considéré un ÉNF, quoique plusieurs d'entre eux ont signalé que l'information qui figure à proximité du produit devrait être prise en compte dans le cadre de ce travail, par exemple, celle qui est apposée sur la tablette; et que cette approche était conforme à la définition d'étiquetage contenue dans la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (CODEX STAN 1-1985). Cela s'explique par le fait que les deux systèmes, caractérisés par l'affichage sur l'emballage ou figurant à proximité, fournissent aux consommateurs des renseignements sur la santé et la valeur nutritionnelle au point de vente. Par conséquent, l'uniformité dans l'établissement des critères d'étiquetage, les modalités de la diffusion de renseignements au consommateur et les instructions sur leur mise en application a été jugée importante.

Plusieurs membres ont indiqué qu'il serait opportun d'inclure également les denrées préemballées destinées au secteur de la restauration dans ce qui est considéré porter la mention ÉNF.

Ce qu'il y a lieu d'inclure et d'exclure de la définition d'ÉNF dans le cadre de ce travail sera un point important sur lequel le CCFL devra se pencher.

3.2. Inventaire des systèmes d'ÉNF

Dans le premier document de discussion, on avait demandé aux membres du GTÉ de fournir des précisions sur tous les systèmes d'ÉNF appliqués ou proposés (sur une base volontaire ou obligatoire) dans leur pays, fussent-ils d'ores et déjà en place ou en cours d'élaboration. L'information recueillie a reçu la confirmation des membres durant le deuxième document de discussion et les modifications correspondantes ont été apportées.

Au total, 41 réponses ont été reçues (37 États membres et quatre organisations ayant le statut d'observateur). Il a été établi que 20 pays ont au moins un système en place, huit pays au moins un système proposé, trois pays ont mis en œuvre et proposé des systèmes et six pays ont indiqué n'avoir aucun système prédéfini.

Sur les réponses reçues des États membres, on a établi que 16 systèmes d'ÉNF différents étaient mis en œuvre (six systèmes informatifs, 10 systèmes interprétatifs)³ dans 23 pays. (Voir le tableau 2).

Les systèmes mis en œuvre dans 17 pays avaient un caractère volontaire, un caractère obligatoire dans quatre pays et un caractère aussi bien volontaire qu'obligatoire dans deux. On dénombre trois systèmes mixtes (interprétatif/informatif), cinq systèmes interprétatifs et huit systèmes informatifs.

En outre, 10 systèmes étaient proposés dans 11 pays – la proposition ayant un caractère volontaire dans 10 d'entre eux et obligatoire dans un. Ces pays comprenaient deux systèmes mixtes (interprétatif/informatif) quatre systèmes interprétatifs (symboles) et un système informatif. Trois systèmes n'avaient pas encore été définis.

Il est important de noter que trois organisations ayant le statut d'observateur ont identifié des systèmes d'ÉNF qui sont en usage ou sont proposés par des pays qui ne font pas partie de ce groupe de travail. Cette information n'a pas fait l'objet de vérification par les pays dans lesquels les systèmes sont en vigueur. Toutefois, l'information a été jugée utile aux fins du présent travail et a été, par conséquent, retenue. Il est demandé aux pays concernés de vérifier cette information et de corroborer auprès du CCFL qu'elle est exacte et complète.

L'information suivante a été fournie. Sept systèmes sont mis en œuvre (cinq d'ordre interprétatif, deux mixtes) et dans trois cas les systèmes sont proposés – ils n'ont pas encore été définis.

³ **Système interprétatif** : Comprend des symboles, des codes couleur et des représentations graphiques qui facilitent l'interprétation par le consommateur.

Système informatif (ou non interprétatif) : Il comporte uniquement le transfert de quelques-uns des renseignements considérés pertinents à partir de la déclaration des éléments nutritifs, sans interprétation de sorte.

Tableau 2. Systèmes mis en œuvre dans l'ensemble

Interprétatifs	Informatifs (ou non interprétatifs)																		
Identifiés par les États membres																			
	<table border="1" data-bbox="1069 705 1420 772"> <thead> <tr> <th>영양</th> <th>나트륨</th> <th>탄수화물</th> <th>당류</th> <th>지방</th> <th>포화지방</th> <th>포화지방산</th> <th>콜레스테롤</th> <th>단백질</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>000 kcal</td> <td>00%</td> <td>00%</td> <td>00%</td> <td>00%</td> <td>00%</td> <td>00%</td> <td>00%</td> <td>00%</td> </tr> </tbody> </table>	영양	나트륨	탄수화물	당류	지방	포화지방	포화지방산	콜레스테롤	단백질	000 kcal	00%	00%	00%	00%	00%	00%	00%	00%
영양	나트륨	탄수화물	당류	지방	포화지방	포화지방산	콜레스테롤	단백질											
000 kcal	00%	00%	00%	00%	00%	00%	00%	00%											
Autres systèmes identifiés par les organisations ayant le statut d'observateur																			
	<p>Sans objet</p>																		

Sur les 23 systèmes mis en œuvre au total (et dont les données proviennent des États membres et des organisations), 11 sont élaborés et mis en œuvre par les gouvernements (mis en œuvre dans 11 pays) sept par l'industrie (mis en œuvre dans 14 pays). Huit systèmes ont été élaborés en combinaison par l'industrie, le gouvernement, les universités et les organismes de recherche ou les organisations non gouvernementales.

Il convient de noter que les systèmes peuvent être mis en œuvre dans plusieurs pays.

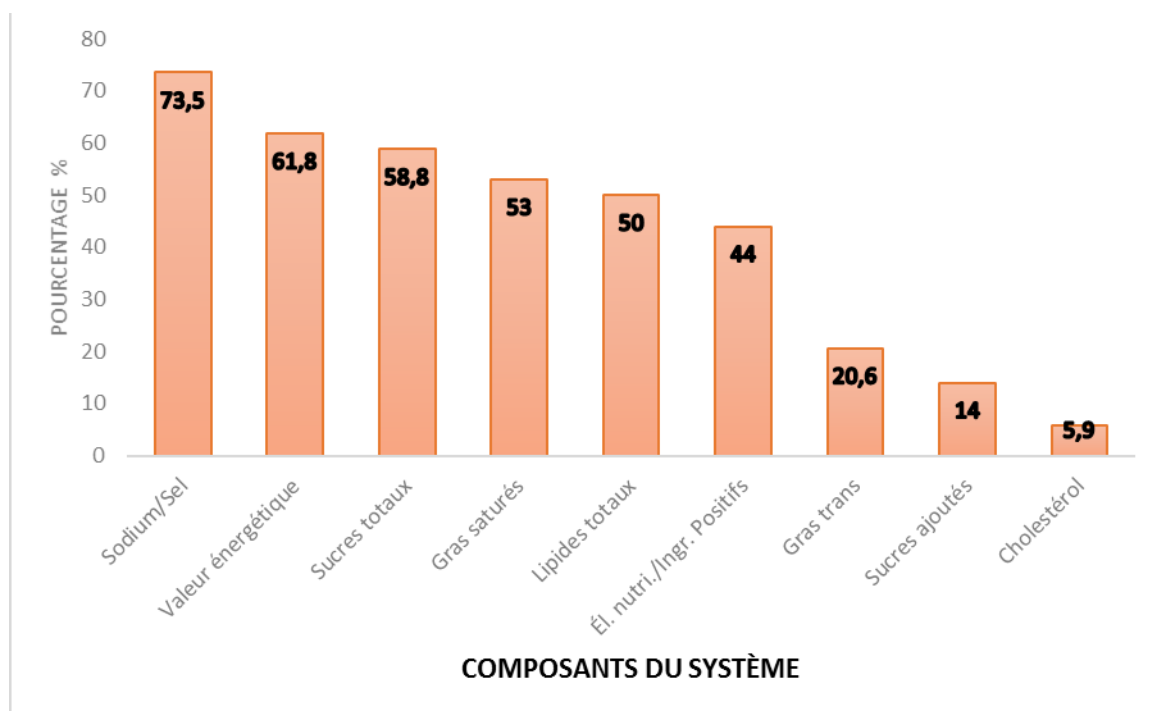
De plus, sur les 14 systèmes proposés au total (et dont les données proviennent des États membres et des organisations), sept relèvent de l'initiative du gouvernement (proposés dans sept pays) et trois de l'industrie (proposés dans sept pays). Deux systèmes ont été élaborés en combinaison par l'industrie, le gouvernement, les universités et les organismes de recherche ou les organisations non gouvernementales. Deux systèmes n'ont pas encore été définis.

3.3. Critères utilisés pour définir les systèmes d'étiquetage nutritionnel frontal (ÉNF).

Les membres ont été consultés au sujet des critères utilisés pour définir les différents systèmes d'ÉNF décrits dans le document inventaire. Trente-six réponses ont été reçues (de la part de 32 États membres et de quatre organisations ayant le statut d'observateur).

Les critères utilisés pour définir les systèmes sont pour la plupart en conformité avec les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) concernant les maladies chroniques non transmissibles (MCNT) liées aux éléments nutritifs qui revêtent de l'importance sur le plan de la santé publique et des profils nutritionnels. Dans certains systèmes, les critères pondèrent la valeur énergétique et les quantités de lipides, les sucres et le sodium avec les fibres, les vitamines, les minéraux et d'autres ingrédients d'après la catégorie de l'aliment. Les membres du GTÉ ont donné des références à l'appui des critères propres aux différents systèmes ([Annexe III](#)).

Les éléments nutritifs et les ingrédients qui ont été utilisés le plus fréquemment dans les 34 systèmes de l'ensemble sont identifiés ci-dessous :

Graphique n°1. Éléments nutritifs les plus couramment utilisés par les systèmes identifiés

44 % des systèmes mettaient en évidence des éléments nutritifs ou des ingrédients positifs tels que les fibres, les protéines, les vitamines et les légumes.

3.4. Recherches existantes

On a demandé aux membres du GTÉ s'ils étaient au courant de recherches ou d'études relatives à l'élaboration du système identifié et, en cas affirmatif, de produire l'information pertinente.

Vingt-deux États membres et trois organisations ayant le statut d'observateur ont fourni des informations de référence dont la liste figure à l'[Annexe IV](#).

3.5. Suivi et évaluation des systèmes d'ÉNF

Afin d'examiner l'incidence de la mise en œuvre des systèmes d'ÉNF sur la santé publique et la compréhension du consommateur, les membres ont été priés de faire savoir si on avait effectué ou planifié un suivi ou une évaluation quelconque de l'utilisation du système identifié et, le cas échéant, de communiquer les renseignements. Trente-six réponses ont été reçues (32 États membres et quatre organisations ayant le statut d'observateur).

D'après ces réponses, les systèmes mis en œuvre font l'objet d'un suivi dans 15 pays. Six pays n'effectuent aucun suivi et deux pays indiquent être au stade de la recherche. Dans 11 pays, le processus de suivi est assuré par le gouvernement, dans un pays par l'industrie et dans trois autres pays par le gouvernement et l'industrie.

En général, les trois aspects qui font le plus couramment l'objet d'une évaluation sont les suivants :

- Mise en œuvre ou exploitation par l'industrie.
- Conformité avec les réglementations existantes.
- Compréhension/perception par le consommateur.

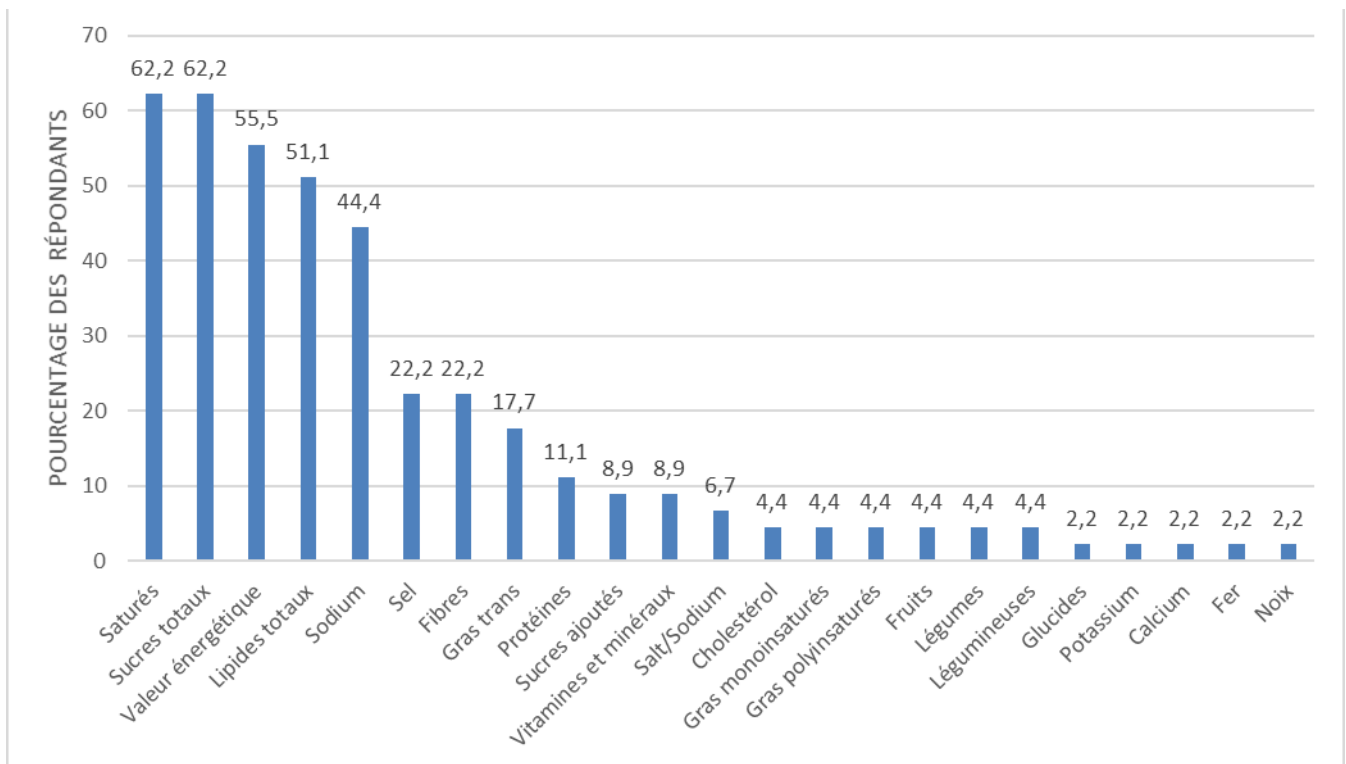
De plus, six groupes de l'industrie assurent un suivi de l'usage qui est fait des systèmes interprétatifs et non interprétatifs par l'entremise de leurs organisations membres.

Au moment du recueil des données, aucune documentation n'avait été fournie d'une évaluation de l'efficacité des systèmes mentionnés sur le plan de la santé publique.

3.6. Information jugée prioritaire dans l'ÉNF

On a demandé aux membres du GTÉ de faire savoir quels renseignements relatifs aux éléments nutritifs étaient jugés prioritaires dans l'ÉNF et les données suivantes ont été obtenues de 43 participants (36 États membres et sept organisations ayant le statut d'observateur) :

Graphique n°2. Éléments nutritifs/Ingrédients jugés prioritaires dans le système ÉNF



Au regard des éléments nutritifs suivants : matières grasses totales, gras saturés, sucres et sodium et valeur énergétique, les participants justifiaient leur inclusion dans un système d'ÉNF pour les raisons suivantes :

- Ils sont liés à des maladies telles que le surpoids, l'obésité, le diabète, les cardiopathies, le cancer, la carie, l'hypertension.
- La réduction de ces éléments nutritifs améliore le régime alimentaire (conformément aux paramètres d'apport quotidien recommandés)
- Ils aident les consommateurs à prendre des décisions réfléchies
- Les enjeux de santé publique en général

Douze répondants étaient d'avis que l'inclusion dans le système d'éléments nutritifs ou d'ingrédients « positifs » était nécessaire pour les raisons suivantes :

- Ils augmentent l'apport alimentaire
- Ils encouragent l'industrie à mettre en œuvre l'ÉNF
- Ils favorisent les reformulations

3.7. Orientations existantes à propos de l'ÉNF dans les directives actuelles du Codex

L'avis des membres a été sollicité pour savoir s'ils considéraient que les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985) constituent un guide approprié pour aider les pays /les organisations qui souhaitent établir leur propre système nutritionnel frontal ou si des renseignements supplémentaires seraient utiles. Quarante-deux réponses ont été reçues à ces questions (34 pays et huit organisations membres); trois pays n'ont pas répondu.

Sur le nombre total des réponses, 31 (23 pays et huit organisations) ont indiqué que les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* ne fournissaient pas des orientations adéquates pour aider les pays/les organisations qui souhaitent établir leur propre système d'ÉNF, huit États membres estimant que les orientations fournies par les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* étaient adéquates. Six États membres n'ont pas indiqué s'ils estimaient que les orientations fournies étaient adéquates ou non.

De plus, 34 répondants (26 États membres et huit organisations ayant le statut d'observateur) ont indiqué qu'un complément d'informations serait utile ou que les informations accessibles actuellement étaient

limitées ou insuffisantes et que des lignes directrices plus explicatives seraient profitables en vue d'une harmonisation internationale.

3.8. Sections des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* qui devraient être modifiées

Deux questions visaient à savoir quelle version/quel paragraphe ou section des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* devaient être modifiés pour inclure des orientations à propos de l'ÉN. Les observations des membres du GTÉ sont résumées ci-dessous.

Trente-sept réponses ont été reçues à ces questions (29 États membres et huit organisations ayant le statut d'observateur).

65 % des États membres qui ont répondu à ces questions ont indiqué qu'il convenait de modifier certaines sections. 35 % ne préconisaient la modification d'aucune section en particulier.

100 % des organisations ayant le statut d'observateur ont indiqué qu'une ou plusieurs sections devaient être modifiées.

Les sections des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* dans lesquelles le GTÉ estimait que des orientations plus explicatives étaient nécessaires sont indiquées ci-dessous.

Tableau n°3. Section des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* qui, de l'avis des participants du GTÉ, devrait être modifiée pour fournir ou inclure une orientation concernant l'ÉN

Section n°	Nombre de pays	Nombre d'organisations	Total
2	9	2	11
3	5	2	7
4	7	3	10
5	19	8	27
Nouvelle section	4	-	4
Non indiquée	13	-	13

3.9. Obstacles ou limites de l'ÉN

En ce qui concerne les obstacles techniques ou les limites qui subsistent comme conséquence de l'inclusion de l'ÉN sur les denrées alimentaires préemballées, 43 réponses ont été reçues (34 États membres et huit organisations ayant le statut d'observateur).

Les obstacles ou les limites mentionnés par les répondants par suite de l'inclusion de l'ÉN sont résumés ci-dessous :

- Absence de lignes directrices harmonisées,
- Portions et valeurs de référence différentes d'un système à l'autre,
- Les différents systèmes affichent des éléments nutritifs différents,
- Comparaison difficile entre les produits,
- L'espace limité sur l'étiquette entrave la mise en œuvre de l'ÉN,
- Paramètres et profils nutritionnels variables ainsi que bases de calcul différentes,
- La multiplicité des systèmes sur la même étiquette pourrait créer de la confusion chez les consommateurs,
- Seulement certains éléments nutritifs et non l'aliment en entier sont pris en compte. Cela pourrait amener les consommateurs à croire que seulement ces éléments ont un impact sur la santé,
- Dans certains cas, l'ÉN n'est pas appliqué à toutes les catégories de denrées alimentaires. Cela pourrait créer certaines barrières au commerce,
- Manque de ressources pour éduquer la population,
- Incohérences entre le tableau de la valeur nutritive et l'ÉN,
- Absence d'une définition harmonisée au sujet de l'ÉN,
- Confusion induite chez le consommateur pour ne pas lire l'information affichée au tableau de la valeur nutritive - mais uniquement l'ÉN,

- L'ÉNF pourrait distinguer entre aliments « bons » ou « mauvais » au lieu de régimes alimentaires bons ou mauvais,
- Absence de consensus scientifique,
- Besoins nutritionnels variant d'une population à l'autre,
- Coûts de mise en œuvre élevés pour l'industrie.

3.10. Importance de l'inclusion de l'ÉNF

Sur l'ensemble des 45 participants (37 États membres et huit organisations ayant le statut d'observateur), 37 ont indiqué que l'inclusion de l'ÉNF sur les denrées alimentaires préemballées était importante. Deux participants ont indiqué que l'ÉNF n'était pas important, cinq n'ont adopté aucune position précise et un participant n'a pas répondu.

Les principales raisons pour lesquelles l'ÉNF était considéré important étaient les suivantes :

- Il constitue un moyen rapide pour informer le consommateur du contenu des éléments nutritifs susceptibles d'être liés à l'occurrence de maladies non transmissibles ou des éléments nutritifs bénéfiques pour la santé.
- Il oriente le choix des aliments de la part du consommateur.
- Il constitue un moyen d'afficher clairement des renseignements pertinents.
- Il encourage les producteurs de denrées alimentaires à innover et à reformuler des aliments plus sains.

4. CONCLUSIONS

D'après l'inventaire des systèmes d'ÉNF utilisés dans le monde entier, des variations significatives ont été constatées. Toutefois, les descriptions données par les membres contenaient plusieurs éléments communs susceptibles de favoriser l'élaboration de principes scientifiques généraux permettant d'orienter les pays et les organisations qui souhaitent établir de tels systèmes, dans le but de fournir aux consommateurs une information nutritionnelle simplifiée et de les aider à identifier les choix d'aliments plus sains, tout en évitant de créer des obstacles inutiles au commerce des denrées alimentaires.

Il est admis également qu'en vue d'atteindre pleinement l'objectif pour lequel il a été créé, un système d'ÉNF doit nécessairement être complété par un processus d'éducation et de communication avec le consommateur, en mettant en évidence l'importance d'un régime alimentaire équilibré et nutritif; car, en effet, l'information affichée sur une étiquette ne donne pas nécessairement l'assurance d'un changement dans le comportement alimentaire ni la garantie d'une réduction des maladies non transmissibles.

5. RECOMMANDATIONS

Compte tenu de l'analyse et des conclusions ci-dessus, le GTÉ recommande que le CCFL soit convenu d'entreprendre de nouveaux travaux en vue d'élaborer des lignes directrices générales fournissant des orientations scientifiques claires et transparentes aux gouvernements, à l'industrie ou à d'autres organismes désireux de mettre en œuvre un étiquetage nutritionnel frontal et de soumettre le document de projet joint (Annexe II) à l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius en vue d'entreprendre les nouveaux travaux proposés.

Il est en outre recommandé que le CCFL examine les questions énumérées ci-dessous :

- a. S'il y a lieu de s'entendre sur une définition de l'ÉNF aux fins de cette activité, y compris sur ce qui est ou non considéré un ÉNF.
- b. Options visant à fournir des orientations futures en matière d'ÉNF.

ANNEXE II

DOCUMENT DE PROJET

ÉLABORATION D'ORIENTATIONS SUR L'UTILISATION D'UNE INFORMATION NUTRITIONNELLE SIMPLIFIÉE SUR LE DEVANT DE L'EMBALLAGE**(RÉVISION DES DIRECTIVES CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL (CAC/GL 2-1985))****1. OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION DES NOUVEAUX TRAVAUX**

L'objectif et le champ d'application de ces travaux sont d'élaborer des actions d'orientation concernant l'utilisation d'informations nutritionnelles simplifiées sur le devant de l'emballage. Les travaux visent la révision des dispositions actuelles du Codex contenues dans les [*Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985)*] afin d'assurer qu'elles donnent des indications pour l'utilisation d'un étiquetage nutritionnel simplifié sur le devant de l'emballage et l'élaboration d'orientations supplémentaires à l'appui en prenant en compte les travaux de l'OMS sur les principes directeurs pour l'application de systèmes d'étiquetage frontal qui visent à favoriser des régimes alimentaires sains.

2. PERTINENCE ET ACTUALITÉ

Cette proposition concerne l'élaboration d'orientations afin d'aider les gouvernements (ou d'autres parties prenantes) à concevoir et mettre en œuvre des informations nutritionnelles simplifiées (affichées notamment sur le devant de l'emballage) que de nombreux pays considèrent comme une opportunité importante.

D'après l'inventaire dressé par le GTÉ, un nombre accru de membres du Codex mettent en œuvre des systèmes d'étiquetage nutritionnel frontal d'ores et déjà en usage ou faisant l'objet de propositions.

Les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985)* permettent l'étiquetage nutritionnel frontal, mais ne fournissent pas les indications nécessaires pour s'assurer que l'étiquetage frontal sera appliqué de façon à minimiser les obstacles potentiels au commerce.

3. PRINCIPALES QUESTIONS À TRAITER

Les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985)* prévoient, à la section 5, le recours à des renseignements nutritionnels supplémentaires; toutefois, des éclaircissements plus approfondis sont nécessaires et le présent document de projet vise à établir des orientations énonçant des principes généraux en vue de l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes d'étiquetage nutritionnel frontal.

La proposition a pour objet l'élaboration de lignes directrices qui pourront ou non être incorporées dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985)*. Une décision sur l'inclusion de ces orientations dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985)* ou dans un document séparé sera prise après que ces orientations auront été élaborées.

Il est proposé que la directive traite au moins des aspects suivants :

- i. Principes généraux
- ii. Objectif et champ d'application
- iii. Définition d'ÉNF
- iv. Élaboration et mise en œuvre du système d'ÉNF (Étapes à suivre)
- v. Gouvernance du système d'ÉNF
- vi. Suivi et évaluation

4. ÉVALUATION AU REGARD DES CRITÈRES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS DE NOUVEAUX TRAVAUX**Critère général**

Protéger la santé des consommateurs et la sécurité sanitaire des aliments, garantir des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et prendre en compte les besoins identifiés des pays en développement.

L'information nutritionnelle simplifiée peut avoir un rôle à tenir pour faciliter une meilleure compréhension du contenu nutritif des aliments de la part des consommateurs. Elle peut contribuer à favoriser chez ces derniers des choix alimentaires plus sains. L'information nutritionnelle simplifiée, en particulier sur le devant de l'emballage, peut également encourager les producteurs alimentaires à reformuler leurs produits permettant de répondre à un profil nutritionnel plus positif et donc d'améliorer la qualité nutritive de l'offre alimentaire proposée aux consommateurs. Une alimentation de meilleure qualité obtenue par une offre

alimentaire plus saine ou des choix santé faits consciemment améliorerait le profil de risque de bon nombre de maladies non transmissibles à l'échelle mondiale.

Critères applicables aux questions générales

(a) Diversité des législations nationales et obstacles au commerce international qui semblent, ou pourraient, en résulter

Plusieurs pays ont adopté ou envisagent d'adopter des systèmes d'étiquetage nutritionnel simplifié sur une base volontaire ou obligatoire. Il est important qu'au vu du nombre croissant de systèmes mis en place dans le monde une certaine uniformité soit maintenue afin de minimiser les obstacles au commerce pouvant découler de l'adoption d'approches différentes.

(b) Portée des travaux et détermination des priorités dans les différents domaines d'activité

Procéder à une révision des documents du Codex, y compris les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985)* afin de formuler des recommandations et des orientations sur l'utilisation de l'étiquetage nutritionnel frontal.

(c) Travaux déjà entrepris par d'autres organisations internationales et/ou travaux suggérés par l'(les) organisme(s) international(aux) intergouvernemental(aux) pertinent(s)

En novembre 2015, l'OMS a organisé une réunion technique sur l'étiquetage nutritionnel pour la promotion d'une alimentation saine. Les objectifs de cette réunion incluaient une revue des types d'ÉNF mis en œuvre à cette époque, l'étude des preuves de l'efficacité de différents types d'ÉNF et l'examen des études de cas des pays ayant acquis une expérience de la mise en œuvre de l'ÉNF.

Subséquemment, l'OMS a entrepris des travaux concernant l'élaboration de principes directeurs sur l'ÉNF dont il sera tenu compte aussitôt qu'ils seront connus pour compléter les travaux menés au sein du CCFL.

(d) Aptitude de l'objet de la proposition à la normalisation

De nombreux pays se tournent vers le Codex pour des directives claires et sans ambiguïté dans des domaines comme l'étiquetage nutritionnel. L'objet de la proposition de nouveaux travaux est l'examen et la clarification du texte actuel qui laisse place à l'utilisation d'un étiquetage nutritionnel simplifié sur le devant de l'emballage et à l'élaboration de directives supplémentaires à l'appui, incorporées dans les textes existants ou énoncées dans un document distinct.

(e) Dimension internationale du problème ou de la question

L'information nutritionnelle simplifiée affichée sur le devant de l'emballage est un sujet auquel portent intérêt un grand nombre de pays dans le monde. Des systèmes volontaires ou obligatoires sont en place dans beaucoup de pays et à l'échelon mondial la question est débattue à l'OMS. Elle a été soulevée également à l'OMC où le manque d'uniformité dans les exigences d'étiquetage risque de constituer un obstacle au commerce. La promotion de régimes alimentaires plus sains auprès de consommateurs et l'incitation faite aux producteurs pour qu'ils améliorent l'état sanitaire de l'offre alimentaire sont des domaines dans lesquels des directives bien encadrées pourraient avoir une incidence significative à l'échelle mondiale.

5. PERTINENCE AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CODEX

Les travaux proposés sont conformes au mandat de la commission en vue de l'élaboration de normes internationales, de directives et d'autres recommandations pour la protection de la santé des consommateurs et l'assurance de pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires. La proposition de nouveaux travaux contribuera à l'avancement des objectifs stratégiques n^{os} 1 et 3 décrits ci-dessous.

Objectif stratégique n° 1 : *Établir des normes internationales qui traitent des enjeux actuels et émergents relatifs aux aliments*

L'utilisation de l'étiquetage nutritionnel simplifié sur le devant de l'emballage suscite un intérêt croissant et l'activité dans un grand nombre de pays à l'échelle mondiale. Actuellement, aucune orientation mondiale en matière de pratiques exemplaires n'est fournie en ce qui a trait à ce mode d'étiquetage. Il y a donc le risque qu'une prolifération des systèmes entraîne de la confusion et devienne un obstacle au commerce.

Fournir des orientations aux pays désireux de mettre en œuvre l'étiquetage nutritionnel frontal et énoncer les principes qu'il conviendra de prendre en compte dans la mise en œuvre d'un tel système aiderait à assurer un certain degré d'harmonisation à l'échelle mondiale.

Objectif stratégique n° 3 : *Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex*

Soumettre cette question à l'examen du CCFL permettra à tous les membres qui portent un intérêt à l'étiquetage nutritionnel simplifié sur le devant de l'emballage de prendre part aux discussions.

6. RELATION ENTRE LA PROPOSITION ET D'AUTRES DOCUMENTS EXISTANTS DU CODEX

La proposition vise à réviser les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985)* et ces lignes directrices sont applicables horizontalement à toutes les denrées alimentaires préemballées.

7. BESOIN ET DISPONIBILITÉ D'AVIS SCIENTIFIQUES D'EXPERTS

Aucun n'a été identifié à ce stade. Tout au long du processus, on aura l'occasion de consulter les organes compétents au besoin.

8. BESOIN DE CONTRIBUTIONS TECHNIQUES À LA NORME EN PROVENANCE D'ORGANISATIONS EXTÉRIEURES

Les travaux de l'OMS sur les principes directeurs concernant les systèmes d'étiquetage nutritionnel frontal pour la promotion d'une alimentation saine seront examinés au cours de l'élaboration des orientations pour le Codex.

9. CALENDRIER PROPOSÉ :

S'ils sont approuvés par la Commission en 2018, les travaux soumis à l'examen du Comité nécessiteront au moins deux sessions pour être menés à bien.